Quarantième Année — N° 182 — UN NUMÉRO : 15 CENTIMES — LUNDI 1er JUILLET 1895.

JOURNAL DE ROUBAIX

TARIF D'ABONNEMENT :
ROUBAIX-TOURCOING. . . . Trois mois. . . 13 fr. 50. . . Six mois . . 26 fr. . . Un an. . . 50 fr.
NORD — PAS-DE-CALAIS — SOMME — AISNE . . . . Trois mois. . . 15 fr.
Les autres Départements et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des Abonnements est payable d'avance. Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

BUREAUX & RÉDACTION
Roubaix, rue Neuve, 17. — Tourcoing, rue des Poutrains, 42
Directeur-Propriétaire : ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS & ANNONCES :
Les Abonnements et Annonces sont reçus : à ROUBAIX, rue Neuve, 17. — A LILLE, rue du Curé-Saint-Etienne, 9 bis. — à PARIS chez MM. HAVAS, LAFFITE et Cie, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 28. — à BRUXELLES, à l'OFFICE DE PUBLICITÉ.

LE DUC D'AOSTE

Le duc d'Aoste, qui vient d'épouser la princesse Hélène d'Orléans, est né le 13 janvier 1869.

Il est le fils aîné de feu le duc d'Aoste, frère du roi d'Italie. Son père, Amédée de Savoie, ancien roi d'Espagne, se maria deux fois.

De son premier mariage avec la princesse Victoire del Pozzo della Cisterna, fille du prince del Pozzo della Cisterna et de la princesse née de Mérode, le duc d'Aoste eut trois fils, Emmanuel, Victor et Louis.

Le prince Emmanuel prit le titre de duc d'Aoste, à la mort de son père, survenue il y a cinq ans.

De son second mariage avec la princesse Lœtitia Bonaparte, le prince Amédée eut un fils : Humbert, comte de Salerne, âgé de six ans seulement.

Le duc d'Aoste est un chevalier de belle prestance et de grande allure, sa physionomie rappelle à la fois le type de la maison de Savoie et la beauté altière de sa mère.

Grand et mince, il a les cheveux châtains et la moustache blonde. Beaucoup plus populaire que le prince de Naples, héritier du trône, qui, par son extérieur renfermé, ne peut se concilier les bonnes grâces des Italiens.

Très instruit, il parle couramment le français, l'anglais et l'allemand. Attaché, en 1889, au 17e régiment d'artillerie en garnison à Florence, il y commanda une batterie pendant 2 ans, se soumettant à toutes les rigueurs des règlements. Promu tour à tour aux grades de major et de lieutenant-colonel, il fut en 1894 nommé colonel, et on lui confia le commandement du 5e régiment d'artillerie, en garnison à Venaria-Azale, une petite ville, à une dizaine de kilomètres de Turin.

Le duc d'Aoste, par les héritages de son père et de sa mère, est le prince le plus riche de la maison de Savoie. Il possède de vastes domaines en Italie et en Belgique.

ROUBAIX, LE 30 JUIN 1895

LES ÉTUDIANTS

Peu de nos lecteurs connaissent le poète Laurent Tailhade. Ceux qui ont entendu parler de lui, ne s'en souviennent que par une phrase qui lui fut attribuée, au lendemain de l'attentat de Vaillant, et dans laquelle il vantait la « beauté » de ce « geste » anarchiste. Quelque temps après ce théoricien dandyste faillit être victime d'une bombe explosible, qui éclata au restaurant Foyot, où il dînait en gourmet, en dépit de ses tendances socialistes. Depuis, il s'était tenu à peu près coi. Il avait réédité un volume en vers : *Au Pays des Mufles*, qui fit quelque bruit en son temps dans le Landerneau des lettres. Récemment il entrait à l'*Echo de Paris* et sous le masque de Tybalt y écrivit quelques chroniques. L'une d'elles a révolutionné le quartier Latin, le monde des étudiants.

Il s'agissait de la façon dont on devait procéder à l'inauguration du buste d'H. Mürger — l'auteur de la *Vie de Bohème* — dans les jardins du Luxembourg. M. Laurent Tailhade en a profité pour procéder à un éreintement en règle de toutes les associations d'étudiants. Après quelques lignes de préambule, il traçait en ces termes la physiologie générale de l'étudiant :

« L'étudiant naturel : médicastre futur, apprenti notaire ou purgon éventuel, en attendant que sonne l'heure des places et de la bourgeoise hypocrisie, ne s'affirme guère que par une indécence de babouin greffée sur une bêtise de rhinocéros. Tout homme de bien doit préférer, tant pour l'élégance des manières que pour la solidité des relations, la compagnie des garçons tripiers et des gâcheurs de plâtre à celle du plus glorieux membre de l'Association des étudiants. »

Les étudiants catholiques « tels que « des lys barbus sur le pavé de bois » n'étaient pas mieux traités :

« A ceux-là sont gardés maints spectacles choisis où l'austérité de la doctrine se marie à l'enjouement des plaisirs ; où M. d'Hulst donne la réplique à Yvette Guilbert, où les plus croustillants vaudevilles succèdent à la délibération des mystères et où les âmes pieuses ingurgitent du punch au préalable sanctifié. »

Mais c'est aux étudiants *antisémites* que le poète d'*Au Pays des Mufles* avait réservé ses plus vertes volées de bois vert :

« Ces Etiacins de l'esprit nouveau marchent sous la bannière d'un jocrisse véhément, du nom d'Elinagaray. Pantalon ou Mercadet ? Grotesque ou bien faiseur ? Nul ne le sait au juste : car, dans cette chasse honteuse aux circoncis, la roublardise donne sans fin la réplique à l'imbécilité. »

A ces brutales attaques, les étudiants ont répondu par la protestation suivante :

« Les délégués des principales sociétés d'étudiants de Paris, après avoir pris connaissance des attaques contenues, à l'égard de la Jeunesse des Ecoles, dans la chronique publiée par l'*Echo de Paris* en date du 27 juin 1895.

» Estimant qu'attacher à cet article une importance exagérée serait faire naître une polémique profitable aux intérêts de son auteur, dont le seul but est de faire autour de son nom une réclame bruyante ;

» S'unissent dans une commune protestation contre l'indignité d'un langage qui mérite tout au plus d'être livré au mépris public.

» Ont signé :

» Le bureau de l'Association générale des étudiants,
» Emile MERWART, président.
» Le bureau du Cercle catholique du Luxembourg,
» M. TERRET, président.
» Le comité de la Cavalcade des étudiants,
» BRIL et LAQUERRIÈRE, commissaires généraux.
» Les deux comités Mürger. »

Mais les étudiants ne se sont pas bornés à l'envoi de ce document. Ils sont allés manifester devant l'*Echo de Paris*, devant la *Libre Parole*, et la manifestation a recommencé hier de plus belle.

Il est évident que M. Laurent Tailhade avait le droit de critiquer les étudiants, puisque les étudiants se mettaient en scène. Mais il n'avait assurément pas le droit de s'exprimer sur leur compte avec une brutalité précieuse et un évident parti pris d'être blessant et injurieux, sans s'exposer à de légitimes revendications.

M. Laurent Tailhade a-t-il bien qualité, d'ailleurs, pour distribuer avec abondance l'éloge et le blâme, le blâme surtout, comme il le fait ? Est-ce un moraliste bien sévère que l'auteur de la *Légende des Sexes*, et les épigrammes si péniblement aiguisées d'*Au Pays des Mufles* le prédestinaient-elles à morigener de haut des jeunes gens dont le plus grand tort, peut-être, est de ne pas mettre le poète Laurent Tailhade sur le piédestal où la vanité légendaire de tout poète croit avoir le droit d'être portée ?

Dans tous les cas, le quartier Latin a été mis en ébullition et le nom de M. Laurent Tailhade, inconnu des bourgeois, ces philistins qu'il tient en profonde mésestime, claironne d'un bout à l'autre de la presse. Les étudiants ont servi, sans le vouloir, à le faire sortir de la pénombre, et c'est tout bénéfice pour M. Laurent Tailhade. Obscur presque hier encore, il est célèbre aujourd'hui, et cette notoriété que ses rares publications et ses apophtegmes paradoxaux n'avaient pu lui obtenir lui vient d'une seule chronique tapageuse.

Si les étudiants avaient été sages et prudents, ils auraient haussé les épaules et la chronique de leur adversaire serait allée rejoindre tant d'autres chroniques, oubliées sitôt que lues. Mais allez demander de la modération à des cœurs de vingt ans, que toute injustice révolte ! M. Laurent Tailhade, qui est loin d'être sans talent et sans réflexion, savait bien ce qu'il faisait et il doit rire dans sa moustache de l'ingénuité de ses victimes.

DÉMISSION DE M. GADAUD

Ministre de l'Agriculture

Paris, 29 juin. — Ce matin, au conseil des ministres, M. Gadaud, *ministre de l'agriculture*, s'est démis de ses fonctions ministérielles pour recouvrer sa liberté d'action et donner suite à une affaire personnelle avec M. Mirman, le député soldat.

Voici l'exposé des faits qui ont motivé cette décision :

On se souvient qu'un incident se produisit il y a quelques jours à Reims, lors de la venue dans cette ville de M. Gadaud, ministre de l'agriculture, à l'occasion du concours régional.

MM. Charles Arnould et Viet, conseillers généraux, et Delobeau, conseiller municipal, se présentèrent devant le ministre de l'agriculture, et M. Viet s'exprima en ces termes :

« Monsieur le ministre, nous sommes délégués par un groupe d'élus de la circonscription de Reims, appartenant au conseil général, au conseil d'arrondissement et au conseil municipal. Nous venons vous prier de bien vouloir faire remarquer à M. le ministre de la guerre que notre ville fut injustement privée de son représentant à la Chambre.

» Nous protestons, au nom des électeurs, contre cette violation du suffrage universel, et nous espérons que vous voudrez bien nous prêter votre appui et contribuer, par votre intervention, à faire cesser cette injustice flagrante. »

M. Gadaud répondit :

« Je comprends, messieurs, votre démarche ; mais permettez-moi de vous dire que, dans mon temps, le parti républicain regardait comme un honneur de servir la patrie comme soldat. Nos ancêtres les grands conventionnels se rendaient à la frontière marchant à la tête des volontaires.

» Je regrette de voir à la fin de ma carrière qu'un républicain n'ait plus le désir de servir comme soldat son pays. »

A la suite de cet incident, M. Mirman a envoyé à M. Gadaud une lettre que le ministre a jugé injurieuse. M. Gadaud, alors, a envoyé ses témoins à M. Mirman.

La rencontre avec M. Mirman doit avoir lieu ce soir, à cinq heures, l'arme choisie est l'épée. Naturellement, M. Gadaud reprendra demain sa décision.

On ignore encore si le ministre de la guerre a autorisé le soldat Mirman à se battre avec M. Gadaud.

Paris, 29 juin. — La nouvelle que M. Gadaud, ministre de l'agriculture, avait démissionné ce matin pour se battre en duel cette après-midi avec M. Mirman, a été apportée à 5 heures seulement dans les couloirs, où elle a causé une profonde stupéfaction.

Il y a dans le spectacle de ce ministre qui quitte son portefeuille pour aller au mépris de la loi se battre avec un personnage *mi* partie soldat un tel renversement de tout ordre, de toute hiérarchie, un si complet sans-gêne vis-à-vis de la loi elle-même et des convenances qu'on trouve communément, même dans le milieu parlementaire si blasé, que toute mesure est dépassée.

Les témoins de M. Gadaud sont ses collègues de la Dordogne : MM. Dusolier, sénateur, et de La Batut, député. Les témoins de M. Mirman sont MM. Millerand et Pierre Richard.

Le duel Gadaud-Mirman
M. Mirman blessé

Paris, 29 juin. — Questionné sur le duel Gadaud-Mirman, un officier de l'entourage du général Saussier a fait les déclarations suivantes :

» Ni M. Gadaud, ni le chasseur de 2e classe, Mirman, ne nous ont fait part de leur intention de se battre en duel ; encore moins M. Mirman a-t-il demandé à ses chefs l'*autorisation d'aller sur le terrain*, et d'ailleurs l'eût-il demandée qu'elle lui aurait certainement été refusée.

» En allant sur le terrain pour des raisons politiques, M. Mierman est passible d'une sévère punition. Il a beau être député, il n'en est pas moins aux yeux des autorités militaires chasseur à pied de 2e classe. »

Paris, 29 juin. — La rencontre a eu lieu, cette après-midi, à 6 heures 1/4, dans un enclos privé au bois de Vincennes.

M. Mirman était en tenue de chasseur à pied. A la première reprise, M. Mirman a été atteint au cadre du poignet ; il a demandé à continuer, mais le combat a été arrêté, les médecins ayant déclaré que la blessure pouvait intéresser les tendons du bras.

Paris, 29 juin. — Dans l'entrevue qu'ils eurent avec les témoins de M. Gadaud, MM. Millerand et Pierre Richard, témoins de M. Mirman, avaient réclamé d'abord pour leur client la qualité d'offensé, mais MM. Dusolier et de La Battut ayant repoussé cette prétention, ils déclarèrent ne pas insister.

Paris, 29 juin. — De la *Libre Parole* de demain à propos du duel Gadaud-Mirman :

» Ce combat singulier qui est en même temps un singulier combat entre le ministre et le fusilier suggère tout un monde de réflexions.

» Que doivent en penser les tourlourons de Vincennes, compagnons de chambrée de Mirman ?

» Qu'en penseront demain tous les fantassins, cavaliers et artilleurs de l'armée française, sans compter les mathurins, les marsouins et les autres ? Qu'en dira-t-on à l'étranger ?

» Ce vieux franc-maçon de Gadaud aurait-il voulu par hasard porter le coup de grâce aux armées permanentes. On peut avancer avec quasi-certitude que c'est le général Zurlinden en personne qui a permis au chasseur Mirman de se battre avec son collègue Gadaud. Le « mélétaire » contre le civil, quoi !

» Si encore c'était le soldat qui provoquait, il y aurait peut-être une solution : le conseil de guerre ? Mais non, c'est le ministre qui envoie ses témoins. »

LES CATHOLIQUES BELGES

Démocrates chrétiens et catholiques conservateurs. — Les enseignements du Pape. — Une lettre de Mgr l'évêque de Liège.

Le *Bien du Peuple*, de Liège, publie aujourd'hui un document très important que Mgr l'évêque de Liège vient d'envoyer à l'*Union démocratique chrétienne* et à l'*Union catholique* et dont il donne communication officielle à son clergé ; le voici :

« Le 16 juin 1895.

« *A Messieurs les Présidents et Membres des Comités de l'Union Catholique et de l'Union démocratique chrétienne de Liège.*

» Messieurs, je terminais ma lettre pastorale du 14 janvier 1894 sur la question ouvrière par ces mots : « Votre Evêque n'aura jamais rien de plus à cœur pour lui-même, pour son clergé et pour toutes ses ouailles que la plus parfaite conformité de pensée et d'action aux enseignements et à la direction du suprême Pasteur de l'Eglise, le vicaire de N. S. J.-C. sur la terre.

» M'assurer de plus en plus de cette entière conformité a été l'une de mes principales préoccupations durant le séjour prolongé que je viens de faire à Rome.

» J'ai trouvé le Saint-Père profondément attristé des progrès du socialisme en Belgique, mais en même temps tout à fait convaincu que dans un pays aussi catholique que le nôtre, on peut l'arrêter et le vaincre plus facilement qu'ailleurs, à la condition qu'unis à leurs évêques et entre eux, tous les fils dévoués de l'Eglise acceptent ses enseignements avec docilité et confiance, et les appliquent avec une persévérante énergie tempérée par la sage prudence que commandent le nombre et la grandeur des obstacles à surmonter. Le plus vif désir du Saint-Père est donc de voir les catholiques belges, à quelque association qu'ils appartiennent, unir leurs forces et concentrer leur action contre les ennemis de la religion et de l'ordre social, malgré les divergences qui peuvent encore exister sur certaines questions d'ordre secondaire.

» Ces divergences sont du reste peu nombreuses comme on peut le constater par la comparaison des programmes de vos associations, seuls documents sur lesquels on peut légitimement asseoir son jugement lorsqu'il s'agit d'établir une entente officielle.

» Grâce à la discussion des principes et des doctrines qui a suivi la publication de la mémorable Encyclique *Rerum Novarum*, grâce surtout aux lumières ajoutées aux enseignements de cette encyclique par les approbations et les encouragements décernés publiquement par le Saint Siège à des sociologues et à des hommes d'œuvres éminents qui consacrent leurs études et leur action à la question sociale, plusieurs points, qui autrefois étaient sujets à controverse, doivent être aujourd'hui considérés comme résolus.

» Ceux qui ne le sont pas encore portent sur des questions librement discutées soit entre les théologiens, soit entre les économistes chrétiens, ou sur des réformes d'une application éloignée et même incertaine.

» Ces divergences ne peuvent, par conséquent, légitimer un antagonisme qui, en affaiblissant l'action des divers groupes, retarderait l'application des réformes nécessaires à l'amélioration de la condition ouvrière, compromettrait le succès de la résistance au socialisme et nuirait aux intérêts généraux du parti catholique en Belgique.

» Les nécessités de la situation, non moins que la charité chrétienne commandent d'user d'une mutuelle tolérance dans les questions sur lesquelles l'accord n'est pas encore fait et de combiner l'action de manière à poursuivre, chacun dans son sens et avec ses moyens, la lutte contre les ennemis communs.

» Ni d'un côté ni de l'autre, j'en ai la conviction, en face de la gravité du péril social à conjurer, en présence surtout des grands intérêts de la religion à défendre et du salut d'une multitude d'âmes à sauvegarder, nul ne pensera à s'arrêter à des considérations personnelles. Bien au contraire, de part et d'autre, tous seront disposés à faire généreusement abnégation de leurs sentiments particuliers et à obéir à un vœu qui grandit chaque jour dans tous les cœurs, celui-là même que forme le Souverain-Pontife : le vœu de l'alliance de tous les catholiques dans la lutte contre le socialisme et dans la poursuite de l'amélioration de la condition de la classe ouvrière.

» Connaissant votre dévouement à la Religion et votre docilité à la Sainte-Eglise, j'ai la confiance que cet appel de votre Pasteur sera accueilli d'une manière qui réjouira tous les cœurs catholiques et plus spécialement celui du Souverain Pontife et celui de votre Evêque.

» Veuillez agréer, Messieurs, l'affectueux hommage de ma haute et affectueuse estime.

» Signé, † VICTOR-JOSEPH,
» *Evêque de Liège.* »

Voici la lettre que Monseigneur adresse aux membres du clergé de son diocèse en leur communiquant le document qui précède.

« Messieurs et chers Coopérateurs,

» Vous savez que j'ai adressé à l'*Union catholique* et à l'*Union démocratique chrétienne* de Liège une lettre qui a pour but de faire cesser l'antagonisme qui affaiblit leur action et d'amener une entente entre les deux associations dans la lutte contre les ennemis de la Religion et de l'Ordre social.

» Je crois utile de communiquer cette lettre à mon clergé et de demander le concours de son zèle et de son dévouement pour assurer le succès que j'attends de cet appel.

» Tous, j'en ai la confiance, comprendront que c'est un devoir, dans ces graves circonstances, de parler et d'agir de manière à amener dans l'arrondissement de Liège, entre les différents groupes catholiques, une alliance semblable à celle qui a valu aux catholiques de Gand le beau triomphe qu'ils ont remporté aux élections du mois d'octobre dernier.

» Les progrès que les socialistes ont faits dans les centres industriels, l'active propagande qu'ils poursuivent dans les campagnes avertissent éloquemment les catholiques qu'il est nécessaire d'unir toutes leurs forces et d'employer les divers moyens dont ils disposent d'après le caractère de leurs associations, pour empêcher les bons d'aller grossir encore les rangs ennemis et pour en retirer ceux qui se sont laissés égarer.

» Le salut de milliers d'âmes est ici en cause non moins que l'ordre et la paix publique. C'est à ce titre tout particulièrement que je m'adresse aujourd'hui à votre sollicitude pastorale pour amener l'accord désiré entre tous les Fils de l'Eglise, et que je vous recommande avec instances de vous dévouer de plus en plus aux œuvres ouvrières.

» Veuillez agréer, Messieurs et chers coopérateurs, l'assurance de mon affectueux dévouement en N. S. J.-C.

» † VICTOR-JOSEPH,
» *Evêque de Liège.* »

Le *Bien du Peuple* ajoute :

« C'est avec une respectueuse reconnaissance et une entière soumission que les démocrates chrétiens accueillent les paroles de l'illustre et bien-aimé Evêque. C'est avec un empressement filial qu'ils suivront la voie qui leur est tracée et entreront dans les intentions de leur Pasteur. Ils savent que celui qui est avec l'Evêque est avec l'Eglise. Leur démocratie est la démocratie *chrétienne*, c'est-à-dire celle qui dans son évolution ne peut être efficace qu'à la condition de suivre avec une jalouse fidélité la direction que donne l'Eglise du Christ Notre-Seigneur. »

Les protestations contre la loi d'accroissement

Ecclésiastiques déférés comme d'abus au Conseil d'Etat. — L'impression à la Chambre.

Paris, 29 juin. — Le *Temps* publie la lette suivante :

« A la suite des événements de ces derniers temps, des prêtres d'un certain nombre de diocèses ont cru pouvoir se concerter et se livrer à des manifestations collectives contrairement à l'article 4 de la loi de germinal an X.

» Le gouvernement a décidé de conférer comme d'abus au Conseil d'Etat les ecclésiastiques ayant participé aux plus significatives de ces manifestations collectives, notamment celles qui ont eu lieu dans le diocèse de Cambrai.

» Le gouvernement veut ainsi faire affirmer par cette haute juridiction le droit tel qu'il résulte des articles organiques, conformément à la tradition continue de tous les gouvernements qui se sont succédé en France depuis le Concordat.

» Le ministre des cultes se réserve de prendre des mesures disciplinaires à l'égard des ecclésiastiques qui persisteraient, après la décision du Conseil d'Etat, à ne pas observer l'interdiction légale. »

Paris, 21 juin. — On commente avec animation, dans les couloirs, la nouvelle que le gouvernement a décidé de déférer comme d'abus au Conseil d'Etat les ecclésiastiques qui se sont concertés et qui ont protesté contre la loi d'accroissement. En d'autres circonstances, quelques députés seulement auraient protesté : en raison des incidents de la séance d'aujourd'hui et même de l'interpellation en cours, les députés de droite trouvent des auxiliaires inattendus. Radicaux et socialistes, socialistes surtout voient dans cette mesure qui une grossière invite du président du Conseil qui, un prélude des poursuites que la loi sur les coalitions promet aux syndicats.

— Oui, nous disait il y a un instant un député radical, on a eu peur que nous ne fassions un sort au cabinet, sinon sur le fond même de l'interpellation Jaurès au moins sur une intervention de M. Goblet qui aurait introduit l'affaire de l'archevêque de Cambrai dans le débat.

Cette excursion possible sur le terrain clérical a fait peur à M. Ribot ; sa note est un os qu'on nous donne à ronger...., mais l'amorce est grossière ; il y a un mois que cette note aurait dû paraître si les intentions du gouvernement sont bien sincères.

Ribot, dit de son côté un député socialiste, va commencer par frapper les coalitions de « curés » (sic), pour arriver à frapper plus sûrement les coalitions d'ouvriers. C'est un avant goût de la loi Trarieux. On pose le doigt sur la gorge des curés, mais c'est le socialisme qu'on veut égorger.

L'opinion de nos amis de droite a été formulée en un mot par M. l'abbé Lemire ; elle est moins prolixe, plus énergique :

« C'est une lâcheté, nous a-t-il dit. »

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du samedi 29 juin 1895

Présidence de M. BRISSON, président

La séance est ouverte à 2 heures.

LES FINANCES COLONIALES

M. DOUMER. — Au nom de la commission du budget, je dépose le rapport sur le projet de loi tendant à porter de 10 à 15 millions l'avance faite par le Trésor au protectorat de l'Annam et du Tonkin.

M. le ministre des colonies dépose un projet de loi portant prorogation du privilège des banques coloniales.

La chaleur est étouffante dans la salle ; les tribunes sont bondées. Les députés sont sans doute à la buvette, car il y en a à peine 150 dans la salle.

M. Ribot est le seul ministre présent.

Interpellation de M. Jaurès

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

L'ordre du jour appelle la discussion de l'interpellation de M. Jaurès sur les déclarations faites par le président du conseil au point de vue de la politique intérieure et extérieure.

Discours de M. Jaurès

M. JAURÈS. — En dehors de cette enceinte, M. le président du conseil a demandé à la remuante ligue socialiste ce qu'elle avait fait et quelles étaient ses idées, quel était son programme pour l'avenir ? C'est pour répondre à ce discours de Bordeaux que je suis à cette tribune.

Les socialistes remplissent une sorte d'office public : ils interpellent alors que d'autres, qui n'interpellent pas et qui voudraient interpeller, interviennent dans ces débats.

J'entends laisser de côté les derniers événements du Midi, quoiqu'on m'ait prêté l'intention d'y faire allusion.

Il y a en ce moment un tel désordre, une telle anarchie dans l'administration, qu'on peut dire qu'il y a autant de politiques différentes qu'il y a de préfets. (Applaudissements sur les bancs socialistes.)

Tel préfet paraît soutenir la politique radicale.

M. COUTANT. — Il n'y a pas de préfets radicaux.

M. JAURÈS. — D'autres font de la politique cléricale. En tout cas, il n'y a pas de préfet faisant de la politique de gouvernement. L'interpellation sur cette question devrait se produire devant les conseils généraux. (Applaudissements à gauche).

M. le président du conseil a demandé à une minorité ce qu'elle avait fait. Ce n'est pas elle qui est le pouvoir, c'est la majorité qui est à la fois le pouvoir et l'impuissance. Mais la minorité n'entend pas se dérober, elle exposera son programme. Toutefois, je pose à M. le président du conseil les deux questions suivantes :

Il a dit qu'il voulait interpréter la loi de 1884 dans le sens le plus large et le plus bienveillant. Qu'entend-il par là ?

M. le président du conseil, qui a dit à Bordeaux que son ministère était parfaitement homogène, a-t-il mis d'accord M. Trarieux et M. Lebon dont les interprétations diffèrent ? (Très bien à gauche.)

Je vous demande de répondre.

M. FABEROT. — Le peuple répondra. (Rires).

M. JAURÈS. — M. le président du conseil doit aussi s'expliquer sur le silence absolu qu'il a gardé à Bordeaux sur la loi proposée par lui et qui retire à certaines catégories d'ouvriers le droit de coalition.

M. COUTANT. — C'est une infamie !

M. JAURÈS. — Si ce silence n'est pas un désaveu de la loi, est-ce simplement un embarras ? (Mouvements divers).

Il est impossible que vous ne soyez pas embarrassés par cette loi.

Après la chute du ministère Dupuy et de la présidence de M. Casimir-Périer, le gouvernement a été obligé d'incliner un peu plus vers la gauche sa majorité, et il a réalisé à peu près, sauf l'adjonction fâcheuse de M. Trarieux, le ministère de concentration que M. Léon Bourgeois avait rêvé. (Mouvements divers ; rires).

De plus, il a rencontré sur son chemin, bien à regret sans doute, le droit d'accroissement qui l'a brouillé pour quelque temps avec la partie cléricale de la droite. Dans sa politique générale, il ne peut pas compter sur la droite avec autant d'assurance que ses prédécesseurs.

Une existence matérielle dépend de cet élément qui s'appelait autrefois la gauche radicale, qui s'appelle aujourd'hui la gauche progressiste.

C'est pour faire sa majorité que le gouvernement a déposé le projet de loi sur les coalitions ; mais aujourd'hui, pour s'assurer l'appui de MM. Léon Bourgeois, Guyot-Dessaigne, Isambert et leurs amis, il fuit devant la discussion, alors que M. Buffet, ce vieillard obstiné qui pendant un demi-siècle a lutté, voyant aujourd'hui le triomphe de son œuvre propre, en demande la discussion alors que vous vous dérobez. (Applaudissements à l'extrême-gauche).

Le gouvernement aura-t-il le courage de désavouer une loi dont il ne veut plus, parce qu'elle le menace dans ses intérêts ministériels ? (Applaudissements à gauche).

Il n'a pas le droit de laisser se perpétuer cette cause d'agitation par le seul maintien de cette loi à l'ordre du jour.

Il faut que cette loi soit discutée ou retirée. (Très bien sur plusieurs bancs).

M. FABEROT. — Ils feront comme Casimir, ils abdiqueront ! (Rires et bruit).

M. JAURÈS. — On reproche au parti socialiste d'être un parti purement négatif et critique.

Un parti critique dans les sociétés finissantes est par certains côtés un parti créateur, puisqu'il hâte l'avènement des formes socialistes nouvelles en condamnant les formes passées (Violentes exclamations au centre et à droite).

M. DESCHANEL. — Je demande la parole !

M. JAURÈS. — On dit que nous semons la haine.

Oui ! nous haïssons, parce que la haine est aussi créatrice. (Rumeurs prolongées. Nouvelles exclamations.)

Nous haïssons parce que nous voulons faire disparaître les inégalités et les injustices pour arriver à un dénouement pacifique.

Les socialistes pensent que la cause des souffrances est dans une forme de propriété qui permet à un petit nombre d'accaparer les richesses produites par tous.

Le prolétariat a en mains un double instrument d'émancipation : le suffrage universel et le groupement corporatif.

Nous voulons la révision de la Constitution pour que la Chambre ne s'abrite pas derrière les responsabilités du Sénat. Nous voulons donner au peuple le *referendum* par le droit de *veto* et de contrôle. (Applaudissements sur les bancs socialistes).

Nous voulons le droit à la grève sans aucune entrave, voilà pourquoi nous voulons la révision des articles du code relatif aux délits commis en temps de grève. (Appl. sur les mêmes bancs).

Les socialistes veulent organiser la défense des syndicats. Ils estiment que la grève est une ressource désespérée ; non seulement ils n'organisent pas la grève, mais ils voudraient, lorsqu'une crise éclate, qu'entre les ouvriers d'une même usine, la loi de la majorité se substitue à la force. (Mouvements divers.)

On dit que les syndicats constituent une tyrannie. Non, ils sont une institution de combat. Les syndicats ouvriers sont destinés à lutter contre les syndicats de patrons. Ce sont les seuls instruments de protection que possèdent les ouvriers. (Applaudissements sur divers bancs. Exclamations au centre.)

De grandes réformes doivent marquer le passage de la société actuelle à la société future.

La première qui s'impose est la réforme de l'impôt. Il faut établir l'impôt progressif sur le revenu et créer le monopole de l'alcool, de la raffinerie et des assurances avant d'arriver à la société collectiviste ou communiste.

Voix au centre. — Laquelle ?

M. JAURÈS. — Nous avons à tenir compte des moyens de production de la société capitaliste, car, à certains égards, nous sommes des conservateurs, parce que nous sommes des héritiers. (Ah ! ah ! Exclamations.)

Le parti socialiste a incorporé dans sa doctrine le vieux programme radical qui n'a pas reçu satisfaction. C'est lui qui a fait introduire dans un impôt le principe de la progression. A défaut du pouvoir direct, il a la puissance d'infiltration à laquelle aucun gouvernement ne résistera. (Applaudissements à gauche.)

INCIDENT

M. JAURÈS. — Je vais faire appel à un souvenir personnel : En 1888, j'écrivais...

M. RIBOT. — Au nom du centre gauche. (Rires.)

M. CHAUVIÈRE. — Parlez-nous au nom du 2 décembre. (Bruit.)

M. JAURÈS. — Voici ce que j'écrivais au nom de ce que M. Ribot appelle le centre gauche.

L'orateur lit l'exposé des motifs d'une proposition sur les œuvres de mutualité. J'écrivais alors, dit-il, que nous marchions à grands pas vers l'idée socialiste, vers la possession par les travailleurs des moyens de production. Voilà ce que j'écrivais, et nous étions deux alors à signer : M. Charles Dupuy et moi... (Mouvements divers. — Exclamations.)

On se retourne vers M. Dupuy qui se lève et veut parler. Les socialistes poussent des hurlements. Violent tumulte. Le tapage, sur les coups de sonnette du président, se calme peu à peu.

M. CHARLES DUPUY. — Vous oubliez de dire que nous étions trois à signer. Il y avait votre signature, celle de Marty et la mienne. Si vous aviez lu tout l'exposé des motifs, on verrait qu'aujourd'hui, Marty et moi, signerions encore ce projet et que, vous, vous ne le signeriez plus ! (Applaudissements au centre. — Exclamations bruyantes sur les bancs socialistes).

M. JAURÈS. — Vous viendrez lire ces passages.

M. Charles Dupuy fait des signes de dénégations.

M. CHAUVIÈRE. — Renégat ! (Bruit).

M. COUTANT. — C'est une exécution en règle. (Bruit prolongé).

L'agitation recommence, et les efforts du président ne parviennent que difficilement à la dominer. La Chambre commence à se fatiguer et ne prête qu'une attention distraite à l'orateur.

M. JAURÈS. — Si, depuis quinze ans en Europe, on discute les problèmes d'assurances mutuelles, c'est parce qu'on sent les revendications croissantes du parti socialiste.

M. de Bismarck a attribué à la peur qu'inspire à ceux qui n'ont pas de cœur pour leurs concitoyens la puissance socialiste, les progrès des réformes sociales.

Le socialisme poursuit la nationalisation des grands services confiés jusqu'ici à des oligarchies financières. Par là, il brisera une partie de la force politique que donne aux classes dirigeantes la possession de ces grands services.

Le paysan qui est attaché à son petit coin de propriété et que nous ne voulons pas atteindre (Rires ironiques) voit partout la grande propriété se reconstituer au profit de la spéculation.

Bientôt le peuple tout entier se demandera à quoi sert le rentier, le propriétaire oisif, le capitaliste, et il réclamera pour la nation tout entière cette force qui ne sert qu'à quelques-uns.

En attendant, il s'agit de savoir quelle sera l'attitude du gouvernement à l'égard des socialistes. Il s'agit de savoir si, pour frapper les socialistes, on va entrer dans la voie de la répression ou si on va faire tout au moins une politique de réforme modérée. (Applaudissements à gauche.)

Discours de M. Jourdan (Var)

M. JOSEPH JOURDAN. — Je profiterai de l'interpellation de M. Jaurès pour parler de la politique présente et aussi de celle qu'on rêve pour l'avenir : il convient peut-être de parler de celle-ci dès maintenant pour ne pas risquer de trop attendre. (Rires et applaudissements sur divers bancs.)

Les ministres qui se sont succédé au pouvoir ces dernières années sont toujours arrivés au pouvoir avec leur drapeau ; mais ils se sont hâtés de le mettre dans leur poche. (Rires).

Les collectivistes ont repris les anciens programmes jamais réalisés et sèment les espoirs irréalisables.

M. CARNAUD. — Vous avez triomphé dans le Var avec les collectivistes. (Rires, applaudissements et bruit.)

M. JOSEPH JOURDAN. — Les programmes comme l'a si bien dit M. Clovis Hugues, restent intacts sans qu'on les exécute.

M. CLOVIS HUGUES. — C'est toujours la même chose.

M. JOSEPH JOURDAN. — Quand on travaillera pour l'Etat on travaillera autant de temps et on produira beaucoup mieux.

M. CLOVIS HUGUES. — Vous n'avez plus l'accent ! (Hilarité générale).

M. JOURDAN. — Pour l'agriculture, il faudra bien, qu'on le veuille ou non, compter avec les saisons et avec les évolutions de la nature. Comment rémunérera-t-on le travail ? Par la force même des choses, il y aura des inégalités constantes.

Le collectivisme, dont M. Jules Guesde est l'apôtre, n'est que de la fantaisie pure. Il n'y a de sérieux que la lutte entre les ouvriers et les patrons. La question qui doit surtout préoccuper, c'est le chômage. Voilà la plaie qu'il faut guérir.

M. JOURDAN. — Quand la Chambre actuelle est arrivée, il y avait une majorité pour résister aux agitations stériles : cette majorité on l'a émiettée, parce qu'on a fait des ralliés et des cléricaux la clef de voûte des ministères et qu'on a sacrifié la gauche progressiste.

Les ralliés ne doivent être qu'à l'arrière-garde de la République ; quant aux cléricaux, on doit leur appliquer les lois républicaines.

MM. CHAUVIN, COUTANT, FABEROT, CLOVIS HUGUES. — Les cléricaux ont voté pour vous !

M. D'HUGUES. — Parlez nous des francs-maçons. (Très bien à droite).

M. JOURDAN termine au milieu de l'indifférence générale ; il recueille quelques rares applaudissements en descendant de la tribune.

Discours de M. Vaillant

Lorsque M. Vaillant monte à la tribune, la Chambre se vide presque complètement.

M. VAILLANT. — L'orateur, qui descend de la tribune, n'a rien répondu aux arguments développés par M. Jaurès ; M. Jourdan n'a pas tenu compte que, dans la société collectiviste, le patronat et le salariat auront disparu. (Très bien à l'extrême gauche).

L'évolution humaine produira demain des faits qui peuvent être prévus ; les réformes ne sont pas des moyens d'aller plus loin et d'arriver à l'émancipation de la classe ouvrière et à la révolution sociale. (Applaudissements sur divers bancs à gauche.)

Le pays verra s'il veut rester et périr dans la misère actuelle ou arriver dans un développement normal à l'égalité entre les hommes et l'avènement réel de l'humanité à la liberté et au bonheur. (Applaudissements sur les mêmes bancs.)

Discours de M. Deschanel

M. DESCHANEL (Exclamations ironiques à gauche) prend aussitôt M. Jaurès à partie.

La politique de M. Jaurès, dit-il, aggrave les maux qu'il prétend guérir ; cette politique, qui remplace l'initiative individuelle par l'action publique, est la plus coûteuse de toutes.

Les socialistes réclament une politique d'économies ; ils protestent sans cesse contre l'augmentation des impôts, et, lors de la dernière discussion du budget, on les a vus proposer, sur chaque chapitre, des augmentations pour accroître leur clientèle électorale. (Protestations violentes à l'extrême gauche).

M. Jaurès critique aussi l'impuissance parlementaire : il a intérêt à l'accroître puisqu'elle lui profite ; si la Chambre ne travaille pas mieux, la faute en est à l'instabilité et retombe sur ceux qui renversent les cabinets. (Appl. au centre ; agitation.)

La révision qui substituerait au Président de la République le Président du Conseil, transformerait toutes les crises ministérielles en crises présidentielles, et rendrait impossible tout gouvernement et toute entente au dehors (Applaudissements.)

On vous reproche bien à tort de n'avoir pas de programme : vous attaquez non seulement la constitution politique, mais aussi la constitution sociale, M. Jaurès veut ressusciter, au profit de la collectivité, cette antique fiction qui, sous l'ancien régime, fut le fondement du régime féodal.

Dans son système, il n'y a qu'un propriétaire : l'Etat ; l'individu n'est que son propriétaire, de même qu'il y a des vétérinaires et des sous-vétérinaires. (Rires).

L'orateur poursuit, en critiquant le système collectiviste.

M. CLOVIS HUGUES. — On nous fait dire des bêtises.

M. DESCHANEL. — Ce qu'on propose, c'est la confiscation, c'est l'anéantissement de l'œuvre de la Constituante. (Appl. au centre.)

La Constituante a supprimé la confiscation.

M. l'abbé LEMIRE. — Elle a fait les biens nationaux.

M. DESCHANEL. — La situation n'était pas la même ; pour trouver un pareil exemple de confiscation, il faut remonter à l'édit de Nantes ; c'est cet acte, qui a le plus révolté la conscience humaine, que les socialistes offrent comme idéal à la France républicaine du 19e siècle. (Vifs applaudissements. Protestations à l'extrême gauche.)

Discours du Président du Conseil

M. RIBOT, président du Conseil, monte à la tribune. (Long mouvement d'attention).

Le Président du Conseil commence d'une voix basse et comme pénétrée d'émotion : A Bordeaux, dit-il, j'ai dit que lorsqu'un parti n'a à son actif que de beaux discours, lorsqu'il n'apporte rien de pratique et de fécond, il est mal venu à jeter des défis dédaigneux, et des sommations aux républicains, qui cherchent, par tous les moyens, à réaliser des réformes utiles.

M. Jaurès met au rang des réformes utiles la proposition de M. Contant, tendant à abroger l'article 414 du code pénal, qui réprime les violeurs contre la liberté du travail ; s'il croit que cette proposition améliorera le sort des ouvriers, il se trompe étrangement.

MM. Jaurès et Guesde veulent syndiquer les ouvriers, malgré eux ; ils veulent que, lorsque le syndicat aura décrété la grève, tout le monde obéisse.

M. Jaurès veut aussi le monopole de l'achat des blés par l'Etat ; voilà les grandes réformes qu'on nous apporte ! (Protestations et cris à l'extrême gauche, applaudissements au centre.)

M. Jaurès ajoute que son parti a la haine créatrice : non, la haine ne crée que la haine, et la guerre civile. (Applaudissements).

M. Jaurès devrait laisser ce langage à d'autres.

VIOLENT INCIDENT

M. JAURÈS. — Qu'entendez vous par là ?

M. RIBOT. — J'entends que dans un discours prononcé à Carmaux, des paroles ont été dites qui n'ont pas été démenties et qui pourraient tomber sous le coup de la loi.

M. GÉRAULT-RICHARD. — Si c'est à moi que vous faites allusion, je répondrai que je n'ai pas l'habitude de démentir des paroles que m'attribuent des policiers. (Appl. aux bancs socialistes.)

M. BERNE-LAGARDE. — D'autres personnes que des policiers vous ont entendu !

M. VIVIANI. — Vous êtes donc aussi un policier ? (Protestations violentes au centre.)

M. BERNE-LAGARDE, debout, menace du poing M. Viviani ; il fait mine de s'élancer vers lui, on le retient.

Tous les socialistes debout soutiennent leur champion de leurs applaudissements et de leurs clameurs.

M. le Président agite sa sonnette d'une façon continue ; il parvient à se faire entendre et dit : « La parole qui vient d'être lancée l'a été par un anonyme ; elle ne figurera pas au procès-verbal. »

On le voit, M. Brisson cherche à étouffer l'incident en feignant de n'avoir point entendu de qui venait l'interruption. Mais M. Viviani ne l'entend sans doute pas ainsi ; il se lève : « C'est moi, dit-il, qui ai prononcé cette parole, je ne crains pas de me nommer. » (Nouveaux applaudissements socialistes).

Le centre furieux crie : La censure ! la censure !

M. le Président se décide enfin à appliquer le règlement ; il donne lecture au milieu du tumulte de l'article édictant la peine de la censure pour insultes adressées à un membre de la Chambre.

M. Ribot descend de la tribune pour céder sa place à M. Viviani, qui a la parole pour s'expliquer.

M. VIVIANI. — C'est moi qui ai traité M. Berne-Lagarde de policier ! Je ne retire pas cette parole, je la maintiens. (Violent tumulte.)

Les socialistes applaudissent frénétiquement.

M. VIVIANI. — Oui, je prétends que M. Berne-Lagarde a joué le rôle de policier en affirmant contre M. Gérault-Richard les propos que lui avaient attribués les policiers. (Clameurs violentes au centre.)

M. LE PRÉSIDENT. — Je ne puis permettre à la tribune la justification d'une injure. Je vous retire la parole.

Les socialistes hurlent, le tumulte est à son comble.

LA CENSURE PRONONCÉE
contre M. Viviani

M. VIVIANI. — Je maintiendrai mon droit contre la majorité et contre le président.

Le centre est hors de lui, il crie sans interruption : la censure ! la censure !

Les socialistes exultent ; ils scandent les cris du centre en faisant claquer leurs pupitres.

M. le Président invite de nouveau M. Viviani à quitter la tribune.

M. VIVIANI. — Je constate qu'on m'empêche de me défendre.

Il se décide enfin à descendre.

La censure est mise aux voix ; tout le centre et la gauche se lèvent. La censure est votée. Quelques apostrophes violentes se croisent, puis le calme se rétablit peu à peu.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL remonte à la tribune. — Si les paroles auxquelles j'ai fait allusion, dit-il, sont démenties, j'en suis heureux.

M. GÉRAULT-RICHARD. — Je demande la parole.

M. RIBOT. — Oui, c'est la haine qui pousse le parti auquel appartient M. Jaurès, et si ce parti triomphait, malgré ses beaux discours, ce n'est plus M. Jaurès qui en serait le chef.

M. JAURÈS. — Je ne le demande pas.

M. RIBOT. — Le gouvernement est prêt à étudier toutes les réformes, mais il n'est pas à s'humilier devant des sommations ; il est composé d'honnêtes gens qui font appel à l'union de tous les républicains. Il a gouverné sans porter atteinte à la liberté et à maintenir l'ordre sans violence.

M. Jaurès nous a demandé si nous entendions poursuivre certains syndicats irréguliers. Non, nous ne ferons rien qui puisse passer pour une atteinte à la liberté, mais nous ne tolérerons pas qu'un syndicat dégénère en instrument de guerre civile. (Appl. répétés au centre et à gauche.)

En ce qui concerne les finances, le gouvernement a fait son devoir ; il apporte aujourd'hui un projet qui est un acte économique important (très bien). M. Jaurès a prétendu que son programme était réalisable, j'en doute ; le parti socialiste, malgré le bruit qu'il fait, ne représente qu'une infime minorité dans le pays (Violentes clameurs à l'extrême gauche.)

Le gouvernement travaille aux réformes, il y travaille avec la Chambre. Si ces réformes n'avancent pas plus vite, si la Chambre n'a pu voter encore la réforme des boissons et celle des successions, à qui la faute ? (Applaudissements.)

M. Jaurès, dans une pensée sans doute de réclame électorale, a déclaré qu'il ne voulait pas toucher à la propriété paysanne : comment concilier cela avec la doctrine collectiviste. Le gouvernement, lui, veut faire les réformes démocratiques dont a besoin la société issue de la Révolution. (Vifs applaudissements au centre.)

Le Président du Conseil se dispose à quitter la tribune, mais M. Jaurès lui crie : « Et la loi Trarieux ? ».

M. le Président du Conseil s'arrête : Nous avons dit au Sénat que nous ne voulions pas laisser les chemins de fer, instrument par excellence de la défense nationale, à la merci des grèves.

Le gouvernement tient d'abord à ce que la loi sur les accidents soit votée ; quant à la Chambre, elle discutera votre projet quand elle trouvera bon. Vous avez essayé de créer une agitation autour de ce projet. A quel résultat êtes-vous arrivé ? Le pays est calme, notre politique vraiment républicaine. (Applaudissements au centre, agitation).

Discours de M. Faberot

M. Faberot se plaint que depuis la création de la loi de 1884 sur les syndicats professionnels, les gouvernements aient tout fait pour en contrecarrer l'action. On veut prendre aux travailleurs le peu de liberté qu'ils ont. Le gouvernement soutient toujours les patrons. Ce sont les patrons, ce sont les capitalistes qui font les grèves. Quant aux ouvriers des chemins de fer, ils sont au-dessus des injures qu'on leur adresse.

Le corps du travail finira par se grouper et par faire triompher ses légitimes revendications. (Vifs applaudissements aux bancs socialistes).

La discussion générale est close.

LES ORDRES DU JOUR

M. LE PRÉSIDENT. — J'ai reçu trois ordres du jour. L'un de M. Jaurès, le second de M. Deschanel, le troisième de MM. Berard (Ain), Isambert et Guyot-Dessaigne.

La priorité est demandée pour l'ordre du jour de M. Jaurès.

M. JAURÈS. — On ne m'a pas répondu. Le Président du Conseil abandonne la jurisprudence de M. Trarieux, à propos de la loi sur laquelle je réclamais des explications.

Il a engagé d'autre part le parti républicain tout entier dans les mesures et dans les propositions qu'il présente ; pourquoi blesse-t-il inutilement des ouvriers en déposant certaines lois ? Est-ce pour complaire à une certaine partie du Parlement ?

Il appartient aux radicaux de dégager leur responsabilité. S'ils ne le font pas, tant pis pour eux. (Très bien, très bien à l'extrême-gauche.)